

Châtillon, le 15 juin 2022

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE
Mardi 10 mai 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 10 MAI À VINGT HEURES, les membres composant le conseil quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 15 en salle Gabriel Péri, sous la présidence de **M. MOUTON Christophe**, Adjoint à la Maire et **M. BRISARD Patrick** co-président, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 28 avril 2022.

Présents :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. BRISARD Patrick, co-Président

Mme BOURGOIN Anné-Marie, M. CASTELAIN Etienne, Mme CŒUR Caroline, M. COMÈRE Alexandre, Mme DELATTRE Thérèse, Mme FRADET Sophie, M. HAUBERT Jean-Luc, Mme LE MENACH Sterenn, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme PION Clémence, Mme DELQUIÉ Cécile, Mme ROTURIER Bénédicte.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

Mme Mélodie CHALVIN, Adjointe à Madame la Maire en charge de l'urbanisme
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire
Deux agents de la police municipale.

Absent(e)s excusé(e)s : 0

Absent(e)s : 0

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 octobre 2021 et du 10 février 2022.
2. Point d'étape sur le plan global de déplacement
3. Présentation du projet d'aménagement de l'allée du Cèdre : modalités de concertation
4. Rappel sur la modification n°5 du PLU
5. Bilan d'activités 2020-2021 du conseil de quartier Centre-Ville
6. Présentation des événements à venir
7. Présentation des travaux à venir sur le quartier et la ville
8. Points divers et propositions des conseillers de quartier
9. Prochaine date de réunion du conseil de quartier Centre-Ville



Les co-présidents ont relu les principes de bonne tenue des réunions de conseil de quartier et Monsieur MOUTON a proposé d'avancer le point 4 sur la modification n°5 du PLU immédiatement après l'approbation des procès-verbaux des deux précédentes séances. Les conseillers présents ont fait part de leur accord à ce réagencement de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 octobre 2021 et du 10 février 2022

Suite à l'envoi des procès-verbaux aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion, aucune remarque n'a été faite sur leur contenu.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2. Point d'étape sur le plan global de déplacement

La ville de Châtillon souhaite définir une nouvelle stratégie en matière de mobilités sur son territoire en se projetant sur le moyen et long terme afin d'améliorer le maillage des circulations.

Cette stratégie vise principalement à :

- Réinterroger le fonctionnement du réseau viaire communal pour les différents moyens de transports en vue d'un meilleur partage de l'espace public.
- Limiter les flux de transit des voitures par les petites rues en les redirigeant sur les axes structurants.
- Réorganiser l'offre de stationnement public en adéquation avec les objectifs de mobilité et les besoins des différents types d'usagers (habitants, commerçants, actifs, visiteurs etc.)
- Favoriser la desserte des principaux équipements de la commune et sécuriser les déplacements aux abords des écoles pour les enfants et leurs accompagnateurs

3 étapes sont prévues :

*La phase 1 de diagnostic via une enquête publique et des visites sur le terrain par les techniciens du cabinet Transamo chargé de ce projet a eu lieu de février à mai 2022

*La phase 2 d'élaboration et présentation des scénarios s'adresse aux élus et membres des conseils de quartiers.

Des ateliers par quartier sont organisés, celui du centre-ville se tiendra le :

lundi 27 juin à 19h en salle G. Péri.

Il s'agira de coconstruire 2 à 3 scénarios, fruits des réponses de l'enquête et les visites de la phase 1 et d'en évaluer les impacts et permettre leur comparaison via une analyse multi critères

- Formulation de scénarios multimodaux généraux (grands principes)
- Atelier(s) de co-construction des scénarios avec les acteurs
- Formalisation et déclinaison opérationnelle des scénarios
- Construction d'une analyse multi critères

*La phase 3 de déclinaison du scénario retenu en feuille de route opérationnelle :

- Un programme d'actions décliné en fiches actions
- La préfaisabilité des éléments techniques relatifs aux aménagements
- Des schémas d'intention et d'aménagement sur 3 secteurs à enjeu (Secteur Mairie, secteur Gabriel Péri, secteur Jean Jaurès)

Cette phase se déroulera à l'automne.

Aux questions concernant le budget à y consacrer et si ce plan est définitif une fois l'étude achevée, il est précisé qu'il s'agit avant tout d'établir un guide, des lignes directrices pour la municipalité et qu'il sera bien sûr amendé en fonction des circonstances. Concernant le budget pour financer toutes les propositions recommandées par ce plan, la capacité d'investissement de la ville étant réduite (quelques millions d'euros par an) ce sera nécessairement réparti sur plusieurs années.

En attendant la fin de toute cette étude, des projets d'aménagement sont prévus et/ou en cours sur la ville comme :

- Le quartier aux abords du métro géré principalement par le conseil départemental et pour lequel la ville émet juste des recommandations. Un schéma d'aménagement vient d'être décidé entre les différents acteurs pour faciliter l'accès à la gare.
L'objectif de l'équipe municipale est de séparer et sécuriser les flux entre piétons et cyclistes notamment.

3. Présentation d'une réflexion pour un futur projet d'aménagement de l'allée du Cèdre

Suite aux problématiques suivantes :

- Des problèmes de circulation et de stationnement régulièrement signalés
Les représentants de la Police Municipale font part des interventions qui sont faites régulièrement à la demande et la grande appréciation des habitants.
- Des envies et besoins d'évolution des espaces verts identifiés lors de la balade participative
- Un enjeu d'attractivité et de tranquillité pour le quartier

Une enquête en ligne est lancée auprès des riverains jusqu'à la fin du mois de mai, via les réseaux sociaux, le Châtillon info et une plaquette distribuée dans les boîtes aux lettres.

Une réunion sur site est prévue le **samedi 28 mai de 10h00 à 12h00** pour finaliser le projet. Une autre date sera programmée (hors réunion : le mercredi 1^{er} juin de 17h30 à 19h00).

4. Rappel sur la modification n°5 du PLU

Les raisons de cette nouvelle modification sont :

- Réhausser les ambitions écologiques de notre PLU
- Limiter, entre autres, l'imperméabilisation des sols
- Mieux maîtriser les constructions et l'aménagement
- Favoriser, par exemple, l'implantation de professionnels de santé
- Respecter la règle de 25% de logements sociaux dans les nouvelles constructions (le préfet a renouvelé cette demande par courrier)
- Sécuriser nos acquis avant la définition PLU intercommunal
- Effectuer des simplifications administratives du règlement actuel

4.a/ Selon la procédure, une enquête publique est donc ouverte par plusieurs moyens :

- Sur le site internet de l'enquête publique :
<http://modification5-PLU-chatillon.enquetepublique.net>
- Par courrier électronique : modification5-plu-chatillon@enquetepublique.net
- Par courrier postal : Madame la Commissaire Enquêteur - Modification n°5 du PLU - Service urbanisme - Centre administratif - 79 rue Pierre Sépard - 92320 CHÂTILLON
- Sur le registre d'enquête au centre administratif pendant les horaires d'ouverture du service urbanisme
- Sur rendez-vous avec la commissaire enquêtrice au centre administratif

4.b/ Le déroulement de l'enquête est prévu selon le calendrier suivant :

- Prochaines permanences de la commissaire enquêtrice :
 - mercredi 17 mai de 9h à 12h
 - mercredi 25 mai de 14h30 à 17h30
- Date de clôture de l'enquête publique : mercredi 25 mai à 17h30
- Rapport de la commissaire enquêtrice sur la modification : vers fin juin
- Prise en compte des conclusions de la commissaire enquêtrice et approbation par le conseil territorial de Vallée Sud : dépendant du planning des conseils territoriaux (probablement entre juillet et septembre)



- Mise en application du PLU modifié : environ un mois après le conseil territorial (probablement entre août et octobre)

4.c/ Les modifications demandées sont :

- Le changement de zonage d'un îlot situé sur l'avenue de Verdun près de la rue Lasègue côté médiathèque. Cette transformation de la zone pavillonnaire en îlot de transition permettra de limiter la hauteur de futurs immeubles potentiels dans ce secteur et ainsi protéger les maisons.
- Mise en servitude d'alignement de la parcelle en friche en bas de la rue G. Péri, afin d'élargir le trottoir trop étroit. Le terrain appartient à un bailleur social qui souhaite construire un immeuble sur la parcelle réduite. La largeur ainsi récupérée permettra un nouvel et meilleur aménagement du carrefour avec le boulevard de la Liberté.
- Ajout d'arbres remarquables sur la liste, situés dans une propriété privée de la rue Gambetta et Sadi Carnot.

Cette classification permet d'empêcher une éventuelle construction trop proche. S'ils devaient être abattus ils doivent être remplacés. Dans ce cas, le propriétaire doit déposer une déclaration préalable avant l'abattage.

Dans le quartier centre-ville 10 arbres isolés et 3 groupes d'arbres sont répertoriés comme remarquables et 79 sur la ville. Ils sont décrits de façon détaillée dans le PLU car ils sont définis remarquables selon leur forme, leur dimension, leur rareté, leur l'âge, leur l'état sanitaire et leur histoire.

- Dans un premier temps, il a été proposé aux conseillers de quartier de contribuer à cet inventaire en tant que représentants du quartier jusqu'au mois de novembre 2021
- Dans un deuxième temps, tous les Châtillonnais ont été sollicités

Grâce à cette participation, 11 arbres ont pu être repérés et ajoutés à la liste pour atteindre un total de 79 arbres remarquables sur la ville

L'entrée en vigueur de la modification du PLU est prévue à l'automne 2022

Il est signalé que 2 grands et beaux cèdres ont été abattus dans la cour du collège Paul Eluard à l'issue des travaux de réfection de l'établissement, et aucun arbre ne les a remplacés. Des photographies seront transmises pour interroger le conseil départemental à ce sujet.

L'explication qui pourrait être donnée est que suite aux travaux importants les racines ont pu être endommagées et les arbres représenter un danger de chute sur les élèves et les bâtiments.

Il est rappelé que Châtillon est située sur une zone de carrières avec des risques d'aléas très forts selon la nouvelle cartographie préfectorale de 2020(disponible sur internet). Au point que certains projets de construction ont été annulés car ils ne correspondaient plus au potentiel de la zone en question.

Le parking de l'Onera est concerné par cette contrainte, tout projet se fera donc en zone d'activité concertée (ZAC) lorsque l'Etat aura vendu le terrain.

Il est rappelé que le PLU indique que dans tout projet de construction, il est obligatoire de planter un arbre de haute tige par tranche complète de 100m² d'espace non construit.

Il est signalé que le prunus du cinéma a été abattu alors qu'il était tout en fleurs et sans information préalable. La remarque en a été faite au service parcs et jardins et il lui sera demandé si le champignon qui a condamné l'arbre risque de contaminer la terre, les plantes restantes et le ou les futurs arbres qui le remplaceront.



En effet, le prunus sera remplacé par des arbres et arbustes comme la municipalité s'y était engagée lors de la précédente séance, auprès du conseil de quartier.

Il est signalé qu'une forêt urbaine a été créée dans le haut de la ville près du lycée de Clamart et de la station de tramway Division Leclerc.

5. Rapport d'activité du conseil de quartier du centre-ville

Comme le prévoit le règlement intérieur des conseils de quartier de Châtillon (92320), Monsieur MOUTON, adjoint à Madame la Maire en charge des quartiers a rédigé le rapport d'activités 2020-2021 du quartier centre-ville et en fait lecture à l'assemblée.

Aucune remarque n'étant faite sur le contenu du document, le bilan est validé à l'unanimité par les membres du conseil. Ce document sera adressé à Mme la Maire et présenté en conseil municipal.

6. Présentation des événements à venir

- Réunion publique le 11 mai à 18h à l'école Joliot Curie pour le réaménagement de la rue de Malakoff
- Le dimanche 15 mai la brocante de printemps se tiendra, rue de Bagneux, rue Colbert, avenue de la République, avec des animations comme des food truck.
- La fête de la ville se tiendra le 21 mai, sur la place du marché, rue Gabriel Péri, rue des Sarments, en continuité au parc Henri Matisse. Concerts, food trucks, commerces élargis, jeux sont prévus. La programmation détaillée sera dévoilée prochainement
- Fête des voisins à l'initiative des résidences privées, les élus peuvent être sollicités.
- Confirmation de la réouverture du cinéma est prévue le 17 juin pour 1 mois du fait de la fermeture estivale. Le cinéma est géré par une association qui souhaite maintenir la fermeture estivale
- Fête de la musique le 21 juin pour la première fois à Châtillon sous cette forme.
- En juin : le 4 juin → fête des seniors avec une kermesse et un repas.
le 25 juin → fête du sport au stade,
- En juillet : le 2 juillet → fête des enfants, un programme complet d'activités et d'événements est en cours de finalisation pour cet été.

7. Les travaux en cours et à venir

- Réaménagement de la place de l'église pour y créer de l'attractivité :
 - L'électricité y a été installée afin de permettre tous les branchements nécessaires pour les installations à venir telles un food truck.
 - Installation en juin d'une corolle végétale, avec banc circulaire et brumisateurs pour forte chaleur
- Requalification de la rue Sadi Carnot (rue du théâtre) pour permettre une mise aux normes des trottoirs et sécuriser les abords de l'école Gambetta.
En effet les trottoirs sont très étroits et de nombreux véhicules empruntent cette rue surtout à l'heure de sortie des classes. La rue est si étroite que les rétroviseurs des véhicules peuvent toucher les piétons. Il est question de supprimer du stationnement afin d'élargir le trottoir.
- Fermeture de la piscine pendant 3 ans pour démolition et reconstruction.
Les séances scolaires seront maintenues le plus possible sur les autres bassins du territoire. La problématique du club de waterpolo ne relève pas des compétences de la commune, un bassin spécifique pour les compétitions de cette discipline existe à Antony dans le cadre de la mutualisation des équipements sur le territoire.
Un point sur ce projet sera programmé pour la séance de septembre du conseil de quartier.

- Les dos d'âne vont être réinstallées rue de la gare suite à la fin des travaux de requalification.
- À noter que le syndicat des eaux devant réaliser des travaux sur son réseau de canalisation rue de Fontenay, la reprise de cette rue permettra de réfléchir à un nouvel aménagement de la place de la mairie.

8. - Points divers

- Le stationnement sur la rue Lasègue devant la sortie du parking de Carrefour est jugé gênant, il empêche la manœuvre depuis la modification des places de stationnement.
- Confirmation de la mise en place de 2 formulaires pour signaler un problème sur la ville.
 - 1 formulaire sur le site de la ville à l'intention des Châtillonnais depuis cette page internet : <https://ville-chatillon.fr/vie-municipale/les-conseils-de-quartier-2>
 - 1 formulaire à l'intention des conseillers de quartier mais le conseil du quartier Centre-Ville dispose déjà d'un système de collecte de fiches de signalement/proposition par les co-présidents via l'espace collaboratif Teams.
- Affichage de l'heure à l'endroit de la station de tramway centre-ville est toujours à l'étude.
- Il est indiqué que le propriétaire du kiosque à journaux ne trouvant pas de gérant, un projet de diversification d'activité est envisagé pour permettre une meilleure activité.
- Les activités des futures cellules commerciales situées sous la résidence étudiante en construction sont déjà à l'étude, en effet, certaines appartiennent au territoire Vallée sud Grand Paris, ce qui permet de mieux les sélectionner.
Par contre, les cellules situées plus haut sur l'avenue de Verdun sous les nouveaux immeubles le long du tramway, étaient destinées à des activités liées à l'habitat mais ne trouvent pas preneurs.
- Problématique de la gestion de la population des pigeons dans les parcs Matisse et des Sarments et leurs alentours surtout les balcons des résidences voisines. Ce sujet est toujours délicat car les avis sont divergents entre les personnes qui souhaitent réduire leur nombre et ceux qui les nourrissent.
- Il est demandé s'il est envisageable de fermer les parcs plus tard afin de pouvoir en profiter jusqu'à la nuit. Cette demande implique une modification des horaires des agents de la brigade verte, chargés de la fermeture des portails, ce qui aura un impact sur leur vie personnelle. Par contre la fermeture plus tardive de temps en temps peut être mise à l'étude. Il est évoqué l'idée d'une « soirée des parcs nocturnes ».
- Il est signalé qu'avec les beaux jours, les résidents de l'hôtel social de l'avenue de Paris, loué par l'Etat, génèrent à nouveau du bruit jusque tard dans la soirée.
 - Ne pas hésiter à contacter la police municipale bien connue de la direction de l'établissement.
- Date du prochain conseil : jeudi 22 septembre 2022 à 20h00

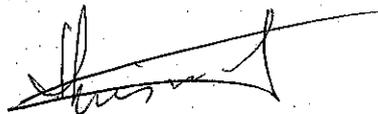
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17

Adjoint à la Maire



M. Christophe MOUTON

Co-président



M. Patrick BRISARD

